



Formation à titre personnel via CPF

Par zaza43

Bonjour,

je vous remercie de bien vouloir me conseiller svp = en quelques mots, je me suis engagée à titre perso dans une formation via le CPF avec un organisme de formation fin déc 2020, avec devoirs à renvoyer, pour enclencher la réception des livres au fur et à mesure 2020. Il s'avère que suite à des événements familiaux importants, je n'ai pas été en mesure moralement pendant plusieurs mois de faire face aux cours, j'ai tenté par message de leur demander de suspendre, tenter de les joindre pour en parler, de leur soumettre l'idée que mes livres me soient tous envoyés, pour gérer mon temps selon mon état, et pouvoir y faire face. Aucun dialogue possible, aucun créneau pour les contacter qui conviennent à eux et moi, autant vous dire que je n'ai rien commencé, après mure réflexion, j'ai décidé de ne pas bouger, aucun dialogue étant possible, j'ai reçu des sms presque "menaçant", des injonctions, alors qu'aucun dialogue n'aie été possible, ça vous donne guère envie de poursuivre avec ce genre de centre.

En toute conscience, j'ai toujours été en phase avec mes engagements, mais là très difficile compte tenu de l'ambiance. Je viens de recevoir un courrier me rappelant mes obligations... A quoi je m'expose, alors que la formation est réglée en totalité, via mon CPF (au quel sur le site j'ai transmis un mail explicatif mais resté sans retour....). Dois je faire un courrier de renonciation ? je n'ai aucune intention de demander un remboursement au prorata des livres qui risquent de m'être jamais envoyés, ? que dois je faire pour me libérer de ce contrat ? j'encoure des sanctions via le CPF ? merci de vos prochains retours, Cordialement

** ma demande devient urgente svp

Par ESP

Bonsoir

Ce que vous risquez, c'est une saisie après procédure si l'organisme pourrait lancer.

Si vous n'avez pas les moyens de prendre un avocat, je vous invite à prendre langue avec une association de défense des consommateurs, ils ont une parfaite connaissance de ces cas, qui sont nombreux.

Par zaza43

bonjour ESP

merci pour votre réponse,

mais une saisie de quoi, je ne leur doit rien, la formation est payée. pour quelle raison me poursuivre, si je renonce par écrit ? que défendent ils ?

merci de m'éclairer si vous le voulez bien

cordialement